LA FACTURATION

✓ **Des tarifs au forfait**
pour anticiper les besoins d'encadrement des enfants.

✓ **Des tarifs mensualisés**
Chaque mois le tarif évolue en fonction du nombre de jours ouvrés correspondant au forfait choisi.

RENSEIGNEMENTS :

Hôtel de Ville
Direction de l'Éducation
Tél. : 01 47 32 67 80

inscription.aps@mairie-rueilmalmaison.fr
www.mairie-rueilmalmaison.fr

Réalisation : direction de la Communication - Création : Mariane Kanté - Mai 2015

VILLE DE Rueil MALMAISON

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS

MODE D'EMPLOI

VILLE IMPÉRIALE

RENSEIGNEMENTS :
Hôtel de Ville
Direction de l'Éducation
Tél. : 01 47 32 67 80

COMMENT S'INSCRIRE ?

PIÈCES ORGINALES À FOURNIR :

- ✓ Livret de famille
- ✓ Carnet de santé
- ✓ Justificatif de domicile
- ✓ 3 dernières fiches de salaire
- ✓ 2 photos d'identité
- ✓ Carte de quotient familial

QUAND ET OÙ S'INSCRIRE ?

À partir du 1er juin 2015

En mairies de village :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 14h - 18h
Le samedi : 9h - 12h

À l'Hôtel de ville :

Le lundi : 8h30 - 12h et 13h30 - 18h
Du mardi au vendredi : 8h30 - 18h
Nocturne jeudi jusqu'à 20h
Le samedi : 8h30 - 12h30

LES FORFAITS PROPOSÉS

ACCUEILS DU MATIN, DU SOIR, DU MERCREDI ET ÉTUDES SURVEILLÉES

LE MATIN (de 8h à 8h20)

Forfait 1, 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine.

LE SOIR

Maternelle : accueil maternel (de 15h45 à 19h)
1, 2, 3 ou 4 jours par semaine.

Élémentaire :

- Etudes surveillées (de 15h45 à 17h15)
1, 2, 3 ou 4 jours par semaine.

- Accueil élémentaire (de 17h15 à 19h)
1, 2, 3 ou 4 jours par semaine.

LE MERCREDI (tous les mercredis du mois)

- Forfait garderie (de 11h30 à 12h30 *sans restauration*)
- Forfait mercredi après-midi (avec repas de 11h30 à 19h)

Les modifications de forfaits : possibilité de modifier ou annuler tous les mois jusqu'au 20e jour pour le mois suivant :
Par mail : inscription.aps@mairie-rueilmalmaison.fr
ou à partir du 1er octobre 2015 sur le portail famille « Mes démarches à Rueil ».

FRÉQUENTATION OCCASIONNELLE

En cas d'imprévu, programmé ou non, possibilité d'accueil (hors accueil du mercredi) en fonction des places disponibles et limité à 5 fois par an pour :

- L' accueil du matin
- L' accueil du soir
- L 'accueil en études surveillées
- La garderie du mercredi midi

La tarification appliquée sera doublée par rapport au tarif journalier de référence.

LES VACANCES

- Forfait hebdomadaire 5 jours
- Forfait 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

INSCRIPTION : la date limite d'inscription pour chaque période de vacances est communiquée sur le site de la ville.

Un accueil occasionnel est possible pour les vacances en fonction des places disponibles.